



UNIVERSITÉ DE NANTES

**COMITE TECHNIQUE  
D'ETABLISSEMENT  
DU 21 SEPTEMBRE 2021**

**POINT N°6.2 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES  
SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) –  
ACTUALISATION DES FONCTIONS**

**Dossier suivi et présenté par :**

Delphine LORET, Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social.

**Exposé des motifs :**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création d'un Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat, crée une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

L'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions soumis au Comité Technique d'Etablissement en sa séance du 21 septembre 2021 a pour but de prendre acte des modifications qui sont intervenues postérieurement au CTE du 18 mai 2021 et résultant de mobilité d'agents titulaires sur des postes non cotés ou encore de rehaussements de poste suite à des promotions de corps. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La commission primes, réunie le 6 septembre 2021, a été informée de ces propositions de cotation des postes.

**Projet d'avis :**

**Le Comité technique d'Établissement donne un avis ... à l'actualisation de la cotation des postes dans des groupes de fonctions liée à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**